

209C1217
FR0000130809-FS0575

1^{er} octobre 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE GENERALE

(Eurolist)

Par courrier reçu le 29 septembre 2009, Société Générale Asset Management (SGAM) (170, place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex), agissant pour le compte de Société générale fonds E (1), a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 septembre 2009, le seuil de 10% des droits de vote de SOCIETE GENERALE et détenir 43 623 895 actions SOCIETE GENERALE représentant 71 618 055 droits de vote, soit 6,71% du capital et 10,69% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte de la souscription à une augmentation de capital réservée aux salariés.

(1) FCPE régi par l'article L. 214-40 du code monétaire et financier. Les droits de vote attachés aux actions comprises dans le FCPE TF1 Actions sont exercés, en application du règlement du fonds, par le conseil de surveillance dudit FCPE.

(2) Sur la base d'un capital composé de 650 340 669 actions, dont 45 045 045 actions de préférence sans droits de vote, représentant 670 112 091 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.